

# MY DUTY COLLECT

Intermédiaires IOSS & TVA

## Qu'est-ce que l'Importation Guichet unique à l'importation (IOSS)?

L'IOSS facilite la collecte, la déclaration et le paiement de la TVA pour les vendeurs qui effectuent des ventes à distance de marchandises importées auprès d'acheteurs établis dans l'UE.

L'IOSS facilite également le processus pour l'acheteur, qui n'est facturé qu'au moment de l'achat, et ne doit donc pas faire face à des frais inattendus lors de la livraison des marchandises.

Si le vendeur n'est pas enregistré dans l'IOSS, l'acheteur doit payer la TVA, et généralement des frais de dédouanement facturés par le transporteur au moment où les marchandises sont importées dans l'UE.

Contactez-nous pour en savoir plus sur les solutions DDU/DAP.

L'IOSS FACILITE LA COLLECTE, LA  
DÉCLARATION ET LE PAIEMENT DE LA TVA



## Êtes-vous prêt pour l'IOSS?

À partir du 1er juillet 2021, l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour l'importation de marchandises dont la valeur ne dépassant pas 22 euros sera supprimée. Par conséquent, toutes les marchandises importées dans l'UE seront soumises à la TVA.

Le guichet unique à l'importation (IOSS) a été créé pour faciliter et simplifier la déclaration et le paiement de la TVA pour les ventes à distance de marchandises importées dont la valeur ne dépasse pas 150 euros.

Si votre entreprise n'est pas basée dans l'UE, vous devrez normalement désigner un intermédiaire établi dans l'UE pour remplir vos obligations en matière de TVA dans le cadre de l'IOSS. Votre enregistrement IOSS est valable pour toutes les ventes à distance de biens importés, réalisées auprès d'acheteurs de l'UE.

Contactez notre équipe IOSS pour savoir comment vous enregistrer comme intermédiaire IOSS



## Comment fonctionne l'IOSS?

Les vendeurs enregistrés dans l'IOSS doivent appliquer la TVA lorsqu'ils vendent des marchandises destinées à un acheteur situé dans un État membre de l'UE.

Le taux de TVA est celui qui est applicable dans l'État membre de l'UE où les marchandises doivent être livrées.

Les informations sur le taux de TVA dans l'UE sont disponibles à la fois sur le site Web de la Commission Européenne et sur les sites Web des administrations fiscales nationales.

## Que devez-vous faire si vous utilisez IOSS?

Si vous utilisez l'IOSS, vous devez procéder comme suit:

- » montrer/afficher le montant de la TVA à payer par l'acheteur dans l'UE, au plus tard lorsque le processus de commande est finalisé;
- » assurer la collecte de la TVA auprès de l'acheteur sur la fourniture de tous les biens éligibles dont la destination finale est un État membre de l'UE;
- » s'assurer que les marchandises éligibles sont expédiées dans des envois dont la valeur ne dépasse pas 150 euros;
- » dans la mesure du possible, indiquer sur la facture le prix payé par l'acheteur en euro;
- » soumettre une déclaration mensuelle de TVA électronique via le portail IOSS de l'État membre dans lequel vous êtes enregistré pour l'IOSS;
- » effectuer un paiement mensuel de la TVA déclarée dans la déclaration de TVA à l'État membre dans lequel vous êtes enregistré pour l'IOSS;
- » conserver pendant 10 ans les registres de toutes les ventes IOSS éligibles;
- » fournir les informations requises pour le dédouanement dans l'UE, y compris le numéro d'identification de la TVA IOSS, à la personne déclarant les biens à la frontière de l'UE.

# Comment vous enregistrer à IOSS ?

Vous pouvez enregistrer votre entreprise sur le portail IOSS de n'importe quel État membre de l'UE à partir du 1er avril 2021. Si votre entreprise est inscrite à IOSS.

Votre enregistrement IOSS est valable pour toutes les ventes à distance de marchandises importées réalisées auprès d'acheteurs de l'UE. Si établis hors de l'UE, vous devrez normalement désigner un intermédiaire établi dans l'UE pour remplir vos obligations en matière de TVA.

Les assujettis (fournisseurs et interfaces électroniques) qui ne sont pas établis dans l'UE ou dans un pays tiers avec lequel l'UE a conclu un accord d'assistance mutuelle en matière de TVA doivent désigner un intermédiaire pour pouvoir utiliser le régime d'importation.

Les autres assujettis (exemple: ceux qui sont établis dans l'UE) sont libres de désigner un intermédiaire, mais ne sont pas obligés de le faire.

## Rôle d'un intermédiaire

L'intermédiaire doit être un assujetti établi dans l'UE. Il doit remplir toutes les obligations prévues par le régime d'importation pour le fournisseur ou l'interface électronique qui l'a désigné, y compris le dépôt des déclarations de TVA IOSS et le paiement de la TVA sur les ventes à distance de marchandises de faible valeur importées.

Toutefois, le fournisseur ou le présumé fournisseur qui a désigné un intermédiaire reste responsable des obligations en matière de TVA, y compris le paiement de la TVA avec l'intermédiaire.

Avant de pouvoir inscrire un assujetti dans l'IOSS, l'intermédiaire doit d'abord s'inscrire dans l'État membre où il est établi pour pouvoir utiliser l'IOSS pour les fournisseurs effectuant des ventes à distance de marchandises de faible valeur importées.

Il recevra un numéro d'identification d'intermédiaire (IN) lui permettant d'agir en tant qu'intermédiaire dans le régime d'importation (Article 369q(2) de la directive TVA).

Ce numéro sert pour cet État membre à identifier l'intermédiaire. Toutefois, ce numéro d'identification de l'intermédiaire n'est pas un numéro de TVA et ne peut pas être utilisé par l'intermédiaire pour déclarer la TVA sur des opérations imposables.

Par la suite l'intermédiaire enregistrera dans son État membre l'identification de chaque assujetti qu'il représente et il recevra un numéro d'identification TVA IOSS pour chaque assujetti pour lequel il est désigné (Article 369q(3) de la directive TVA). Les États membres peuvent fixer des règles ou des conditions à imposer aux assujettis qui veulent agir en tant qu'intermédiaire dans l'IOSS (exemple: les garants).

# My Duty Collect

## Intermédiaire IOSS avec un vendeur hors UE

### Comment cela fonctionne:

Le vendeur hors UE s'inscrit auprès de l'intermédiaire MDC IOSS

#### Conditions pour l'Enregistrement en ligne

##### Enregistrement pour l'intermédiaire IOSS

Coordonnées de l'entreprise, nom de l'entreprise et numéro d'enregistrement.

Identifiant du propriétaire de l'entreprise.

Procuration signée.

#### Processus d'approbation

##### Confirmation par le MDC en tant qu'intermédiaire IOSS

Évaluation du risque financier.

Processus de contrôle KYC.

Définition de l'accord de dépôt/convention de compte séquestre.

Lien avec l'intermédiaire.

L'intermédiaire MDC IOSS déclare et comptabilise la TVA

#### Déclarations mensuelles de TVA

##### Déclaration mensuelle TVA/IOSS

Le marchand doit fournir un ensemble de données sur les expéditions incluant la TVA de destination (consommation), fourni par le vendeur hors UE à l'intermédiaire IOSS.

Sur la base des montants de TVA déclarés (dans le fichier de données), une déclaration fiscale mensuelle sera envoyée à l'administration fiscale au nom du vendeur.

Sur la base de la TVA déclarée, le montant de la TVA sera transféré à l'autorité fiscale au nom du vendeur et enregistré par le MDC.

# Tarifs

## Enregistrement IOSS et déclarations mensuelles de TVA IOSS



MyDutyCollect fournira un moyen de saisir la demande d'inscription des clients et les documents commerciaux associées sur le site Web [MyDutyCollect.eu](http://MyDutyCollect.eu)

Une fois l'inscription approuvée, les clients choisiront un plan tarifaire, paieront les frais d'inscription et seront ensuite facturés en fonction de l'abonnement choisi.

Les clients peuvent payer chaque service individuellement ou souscrire pour un forfait à prix réduit de 12 mois, 1 500 € à l'inscription (15 % de réduction pour les clients d'Asendia - 1 275 €).



Si vous avez des questions ou si vous voulez être représenté par IOSS au sein de l' UE.

Merci de nous contacter:  
[ioss@mydutycollect.eu](mailto:ioss@mydutycollect.eu)

[ioss.mydutycollect.eu](https://ioss.mydutycollect.eu)

 [mydutycollect](https://www.linkedin.com/company/mydutycollect)